

Alice LAMY

## LA REPRÉSENTATION DES ÉLITES DES MAÎTRES SCOLASTIQUES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS, DE THOMAS D'AQUIN À PIERRE D'AILLY (1200-1420)

En 1200, au début de l'essor urbain, économique et culturel, la société médiévale devient de plus en plus avide de savoir et d'opulence matérielle. L'Église en plein âge d'or crée l'Université de Paris, une institution qu'elle veut à son image et sous son contrôle, universelle et unifiante, pour accompagner et réguler cette dynamique sociale de prospérité. Les compétences intellectuelles deviennent une composante élitaires incontournable au côté du pouvoir de la fortune et de la noblesse. D'importantes études historiques récentes<sup>1</sup> ont contribué à légitimer, pour la période médiévale, la notion d'élite, qui est à l'origine un concept de sociologie contemporaine. Voici leur définition:

Les élites se composent de tous ceux qui jouissent d'une position sociale élevée, qui passe non seulement par la détention de la fortune, d'un pouvoir ou d'un savoir, mais aussi par la reconnaissance d'autrui. L'appartenance à l'élite peut être héritée et se refléter dès la naissance dans le nom, ou acquise par la richesse, l'apprentissage culturel, l'exercice de la fonction, la faveur du prince : autant de critères, non exclusifs les uns des autres, qui valent surtout par leur combinaison<sup>2</sup>.

En nous appuyant sur cette définition, nous voudrions caractériser l'élite nouvelle constituée par les maîtres de la scolastique, indissociable de la création et de la vie intellectuelle mouvementées de l'Université de Paris, depuis Thomas d'Aquin jusqu'à Pierre d'Ailly. Au cœur des rivalités entre les pouvoirs ecclésiastiques et laïques, des tensions entre faculté des arts et faculté de théologie, des conceptions dialectiques de l'individu dans la collectivité, l'Université est à l'origine des trois grandes représentations élitaires de cette nouvelle classe dirigeante, qui apparaissent surtout dans deux situations marquantes de l'histoire universitaire : la lutte entre le clergé régulier et séculier (1250-1290) et l'époque des censures (1260-1280). Premièrement, nous verrons que l'élite scolastique inscrit sa nouveauté dans la continuité, elle est le résultat d'une logique d'intégration et de reproduction des dynamiques d'ascension élitaires traditionnelles de la fortune et de la noblesse, qui joue à merveille des rivalités entre l'Église et le Prince. Deuxièmement, c'est une élite reconnue mais non corporatiste et, en ce sens, irréductible à tous les systèmes de pouvoir en place ; à l'occasion de sa division entre les ordres réguliers et séculiers, elle révèle ses principes de fonctionnement philosophique et religieux, fondés sur le primat de l'individu et sur un lien d'obéissance vertical et absolu à leur ordre d'origine et à Dieu, bien au-delà de l'autorité hiérarchique pontificale. Troisièmement, c'est une élite de l'excellence intellectuelle, qui, lors des censures et malgré les interdictions doctrinales, a souvent imposé sa liberté de penser la philosophie d'Aristote et, forte de ses compétences intellectuelles, a toujours remis en cause le crédit accordé aux autorités et aux élites pontificales chargées

<sup>1</sup> Equipe de l'axe Elites du LAMOP, dirigée par Régine Le Jan.

<sup>2</sup> R. Le Jan, Présentation du site électronique de l'équipe de recherche du LAMOP, « Les élites dans le haut Moyen Âge occidental », 27 février 2007.

d'exercer ces censures. Dans un quatrième et dernier point, nous ferons quelques remarques sur le comportement élitaire exemplaire de Pierre d'Ailly, qui, aux yeux de ses contemporains, est l'homme d'ambition et de pouvoir par excellence. Si l'élite scolastique constitue dans son ensemble un incontestable contre-pouvoir face aux graves événements qu'elle a affrontés, elle doit pourtant sa cohésion fondamentale à des noms, des personnalités, des styles et des œuvres distincts, et constitue à ce titre non pas une élite mais des hommes d'élite. Le cas de Pierre d'Ailly devra permettre d'évaluer ce qui reste des fondements élitaires scolastiques à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, durant lequel la pensée scolastique passe progressivement au second plan.

#### UNE REPRÉSENTATION ÉLITAIRE FONDÉE SUR L'ASCENSION TRADITIONNELLE : LES SCOLASTIQUES ET LA NOBLESSE

Entre 1200 et 1250, l'Église en ses diverses instances, les villes et les princes fondent activement avec l'Université parisienne une institution dont ils exigent une entière soumission et chargent un ensemble de clercs de donner une extension internationale à des savoirs orthodoxes jusque là diffusés dans le cadre épiscopal, afin de contrôler la diffusion dans la société de toutes les formes de connaissances et d'émancipation culturelle.

Paris, mère des sciences (*Parens scientiarum*), brille, chère à nos cœurs, comme une seconde Cariath Sapher, la cité des lettres ; grande assurément, elle fait attendre d'elle, généreusement, de plus grandes choses encore [...] C'est là qu'est extrait de la terre le minerai de fer et que, tandis qu'est affermie la fragilité terrestre, il devient le bouclier de la foi [...] et la pierre fondue par la chaleur se transforme en airain parce que les cœurs de pierre, tandis qu'ils brûlent enflammés par le feu du Saint-Esprit, jettent des flammes et deviennent par la prédication les hérauts retentissants de la louange du Christ<sup>3</sup>.

Ainsi, le droit canonique, d'où sont issus jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle la majorité des évêques et des papes, et la théologie devaient consolider la pleine puissance pontificale, faire taire les résistances des églises locales et endiguer l'indépendance des princes laïcs. Pour la première fois dans l'histoire des institutions, tout le personnel depuis les médecins jusqu'aux grammairiens dépend d'un régime de cléricature. L'université se compose de quatre facultés : les supérieures, droit (cursus de huit à douze ans), médecine (cursus de six ans), théologie (quinze ans), dirigées par les maîtres titulaires ou régents, avec un doyen, la faculté des arts ou de philosophie (trois à quatre ans), dotée d'un système de quatre nations d'étudiants (française, picarde, normande, anglaise), dirigée par un recteur.

Pour la première fois, l'Église désigne une corporation de professeurs patentés dont le métier est de penser, qui ont la charge d'enseigner la doctrine révélée. Le docteur en théologie, dont le groupe d'appartenance est celui des *magistri*, définit, au sein du champ de la doctrine sacrée, un enseignement de la foi qu'il étaye des apports de la raison et de la philosophie, pour constituer une science organisée, une théologie scolastique, qui commence à la faculté des arts et trouve son accomplissement dans les écoles universitaires de théologie. Bien qu'ils ne soient pas des *auctoritates* au sens du magistère ecclésiastique et bien qu'ils n'aient pas une situation hiérarchique dominante, leur travail d'enseignement les place sous l'autorité directe des Pères dans la foi et légitime la réalité d'un groupement élitaire. Théologiens et maîtres-ès-arts constituent donc l'élite scolastique mais c'est un

<sup>3</sup> Grégoire IX, Bulle « *Parens scientiarum* », 1231.

groupement déjà scindé à l'origine dans les départements même de l'Université et dans les degrés de prestige, ce qui l'expose aux conflits institutionnels à venir.

Le pouvoir social et culturel nouveau de cette élite repose sur l'intégration du savoir et de la maîtrise de l'écrit dans les représentations traditionnelles des élites de noblesse et de fortune. A l'issue du cursus universitaire au sein de la faculté des arts et de théologie, même si ces études ne sont pas toujours longues pour la majorité des étudiants, un ensemble d'individus acquiert des grades d'une validité universelle et intègre les carrières des hautes sphères du pouvoir politique et ecclésiastique. Chaque étudiant gradué, souvent d'origine noble dans les premières années, se reconvertit dans le rang social et professionnel dont il est originellement issu. La noblesse, par le passage à l'Université et le pouvoir diplômant des scolastiques, redore son prestige élitair et se renforce. Certains privilèges sont consentis aux étudiants nobles mais aussi aux non nobles, s'ils sont gradués et ont fait preuve de leurs capacités intellectuelles. L'étudiant parisien accède à une condition privilégiée : il est soustrait à l'impôt, aux formes les plus rigoureuses de la justice ordinaire et il prétend à certains types de revenus (revenus de bénéfices ecclésiastiques sans obligation de résidence). L'acquisition du savoir universitaire parisien, de ses méthodes de raisonnement, de résolution de problèmes, de lecture, devient à lui seule promotion sociale et permet d'exercer par la suite des fonctions diverses. Les lectures assurées par les bacheliers, la participation aux disputes habituent l'étudiant à prendre position en public, à affronter avec aisance l'argumentation des partis adverses et à représenter l'université vis-à-vis des autorités extérieures. Au sein de l'Université, la faculté qui regroupe des étudiants de la même discipline, la nation où l'on se retrouve entre compatriotes permettent aux étudiants les plus brillants et les plus fortunés de se constituer des alliances, des petites suites d'amis, d'obligés, qui leur restent fidèles tout au long de leur carrière.

Les scolastiques ont ainsi produit des élites d'étudiants gradués et accompagné la montée parallèle des appareils administratifs, religieux ou laïcs. Ils se fondent eux-mêmes dans la poussée des nouvelles élites urbaines dont ils créent les conditions d'existence. Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à un phénomène d'interpénétration des nouvelles élites avec les anciennes. L'élite scolastique issue directement de la volonté pontificale se conforme donc aux représentations des élites traditionnelles de la noblesse et de la fortune et étend son champ d'action à toute la société dominante. La genèse de cette élite repose sur une première dynamique d'assimilation et de reproduction des pratiques élitaires reconnues. Les hommes lettrés et les scolastiques ont exploité les facteurs d'ascension traditionnels (népotisme, clientélisme) et intégré ses pratiques, tant au sein de la sphère pontificale que laïque, où les intellectuels deviennent conseillers du prince. Philippe le Bel, au moment où la rivalité entre l'Église et le royaume est à son comble, a pris, le premier, l'usage de consulter l'université de Paris comme une nouvelle source d'autorité en soutien à la politique royale et pour l'examen de certaines affaires comme en 1303 pour le conflit entre le roi et le pape Boniface VIII, qui repose sur la fiscalité ordinaire et extraordinaire. A cette époque, les traités sur le pouvoir de l'Église abondent et s'adressent à l'élite de la culture ; en effet, les décisions d'approbation de tel ou tel prélèvement dépendent largement de l'appui tacite ou exprimé des prélats et universitaires, titulaires directs ou indirects de grands domaines. Du temps de Pierre d'Ailly, les ducs de Bourgogne et d'Orléans rivalisent pour s'attacher les services des intellectuels les plus en vue. Le duc d'Orléans gagne surtout à sa cause la fidélité d'administrateurs et de militaires, le duc de Bourgogne obtient le soutien d'universitaires éminents comme Jean Gerson :

Nous avons par ainsy quatre parties principales en ce royaume : le roy, qui est le chef d'or, où est valeur et autorité ; chevallerie, où est vigueur pour confondre adversité ; clergie, où est clameur de vérité, bourgeoisie où est labeur et humilité<sup>4</sup>.

ou Christine de Pisan :

[...] le roy Charles amast science et l'estude, bien le monstroit à sa très amée fille l'Université des clers de Paris [...] La congregacion des clers et de l'estude avoit en grant reverence ; le recteur, les maistres et les clers solempnelz, dont y a maint, mandoit souvent pour oïr la dottrine de leur science, usoit de leurs conseilz de ce qui appartenoit à l'espiritualité, moult les honoroit et portoit en toutes choses<sup>5</sup>.

Ainsi, l'Université a développé un crédit et une autonomie, monopolisé l'attention et les faveurs de tous les pouvoirs publics. L'identité élitaire des dominants scolastiques s'est enrichie de ces entrelacs entre positions anciennes de la noblesse et positions nouvelles des hommes de savoir. Les compétences intellectuelles détiennent désormais un pouvoir intégrateur et modernisateur dans l'État, un pouvoir de cohésion sociale et d'adaptation à l'ordre politique existant ; les *magistri* ne souhaitent pas modifier les hiérarchies sociales au sein desquelles ils sont plutôt bien placés et espèrent s'élever plus haut encore. L'élite scolastique est une élite par excellence parce qu'elle retient l'un des grands principes de la dynamique élitaire : au cœur d'une innovation institutionnelle, « il faut que tout change pour que tout reste semblable ». Les formes de domination se sont élargies au domaine intellectuel et au pouvoir diplômant, mais la structure de pouvoir (le pape, le prince, la noblesse, la fortune) reste en place ; les différents éléments qui la composent jouent, se décalent, se déplacent et recomposent finalement un ensemble sans qu'il soit menacé.

Cette conformité de l'élite scolastique à la société médiévale traditionnelle ne doit cependant pas faire oublier qu'elle s'est aussi et surtout construite sur des représentations propres et au prix de luttes mémorables qui font d'elle une élite au sens d'une puissance polémique et menaçante pour les pouvoirs en place.

#### UNE REPRÉSENTATION ÉLITAIRE FONDÉE SUR LA VERTICALITÉ DE L'ORDO DUPLEX : LES SCOLASTIQUES ET LES ORDRES RELIGIEUX

La présence des universitaires à Paris et leur rôle économique non négligeable, leur capacité unique à produire une pépinière prestigieuse de conseillers et de fonctionnaires tiennent en respect les pouvoirs civils et ecclésiastiques et conduisent la papauté à leur assurer une autonomie (en 1215 avec Robert de Courson, légat pontifical, en 1231 avec Grégoire IX) au sein d'une institution à première vue sans frontières mais qui est partout délimitée par la Chrétienté.

Bien plus, le pape, qui pense peut-être briser chez les scolastiques un élan élitaire un peu trop vif, leur impose une restructuration avec les écoles de théologie des ordres mendiants, dominicains et franciscains (1250-1290). Les ordres mendiants (Bonaventure, Thomas d'Aquin) sont vivement critiqués par les *magistri* (Guillaume de Saint-Amour, Jean de Meung) séculiers, car ces nouveaux collègues ne se sentent pas liés, du fait du vœu de pauvreté, par les revendications d'ordre matériel des universitaires ; leur obéissance au pape

<sup>4</sup> J. Gerson, *Harangue faite au Roy, en presence de tous les princes, & de l'assemblée des estats, touchant le bien & gouvernement du Royaume* (1405), éd. N. Roffet, 1588.

<sup>5</sup> C. de Pisan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente, t. II, Paris, A. Picard, 1940, p. 46-47.

et les finalités propres de leurs ordres priment sur la cohésion universitaire des enseignants. Les mendiants sont donc étrangers à l'aspect corporatiste universitaire, ils détruisent, aux yeux des séculiers, les fondements sociaux et économiques d'une classe nouvelle de travailleurs intellectuels rémunérés pour leur service et donc la reconnaissance durable d'un groupe élitaire nouveau au sein des sphères dirigeantes.

Cette crise décrite à grands traits met en lumière un principe de l'organisation élitaire scolastique : les ordres séculiers contestataires comme les ordres réguliers n'ont pas fondamentalement de représentation corporatiste de leur élite ; chaque maître est lié aux autres et surtout à ses frères, sur le principe philosophique de l'individuation et par le vœu d'obéissance à leur ordre et à Dieu, au-delà du pape. Cette cohésion intellectuelle et religieuse prime sur toute stratégie de conquête sociale. Depuis Thomas d'Aquin, les systèmes philosophiques sur le primat de l'individu n'ont pas cessé de se développer dans les œuvres de Duns Scot, Pierre de Jean Olivi puis Guillaume d'Ockham. A l'origine, ces théories reposent sur l'*ordo duplex* thomiste, qui associe une dialectique de l'individu et de la communauté et une relation absolue de l'individu avec Dieu sur la question du salut. Dans l'*Ordinatio*, Duns Scot affirme que l'individu est le plus proche du dessein divin.

L'existence des individus est directement voulue par le Premier en tant qu'il veut quelque chose d'autre que soi [...] C'est pourquoi, il produit plusieurs individus dans une même espèce, afin de répandre sa bonté en quoi réside sa béatitude. De toutes les entités principalissimes, c'est l'individu qui répond le plus à l'intention de Dieu<sup>6</sup>.

La relation première de l'individu aux autres, à l'ordre et à Dieu et par extension à toute ontologie de la communauté est régulée par le vœu d'obéissance. Le miroir de la théologie trinitaire accorde à la personne plusieurs fonctions en une et peut lui faire représenter l'unité et l'homogénéité d'une communauté ou d'une institution si l'on y adhère par le vœu d'obéissance (seul vœu d'essence collective, au côté de la pauvreté et de la chasteté également en débat durant la crise entre séculiers et réguliers). La réalité communautaire créée par le vœu est solide et renvoie à l'image des membres et de la tête évoquée par Jean de Salisbury :

Sans <l'obéissance>, ne peut se trouver en rien la sublimité et l'unité procurée par le roi et par la tête, et ainsi le meilleur genre de régime et de royaume, qui, selon Aristote dans les *Politiques*, est celui où il y a un gouvernement royal et monarchique [...] Tout ordre, par l'obéissance, devient un seul corps, un seul esprit ou une seule volonté et une seule fraternité<sup>7</sup>.

Du fait de cette dialectique de l'individu et de la collectivité associée au vœu vertical d'obéissance à l'ordre et à Dieu, l'élite scolastique entretient un rapport lointain avec l'autorité du Pape ou tout système de domination impériale. Bien plus, le vœu d'obéissance a une dimension critique qui accroît cette distance entre les scolastiques et le pape. L'obéissance est assortie de trois limites qui imposent son contraire : le péché manifeste du supérieur, le risque de péché qu'il suscite ou une impureté tendant à attenter à la règle évangélique. Ainsi, pour les scolastiques, les principes fondateurs l'emportent sur les personnes chargées de les appliquer, l'impersonnalité du fondement prime sur la

<sup>6</sup> Jean Duns Scot, *Ordinatio. Liber primus. Distinctio prima e secunda*, trad. par A. Boureau, dans *La religion de l'État: la construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval, 1250-1350*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. 155.

<sup>7</sup> J. de Salisbury, Policraticus I-IV, *La guerre et le débat entre la langue les membres et le ventre*, trad. dans *La religion de l'État*, p. 160.

personnalité de ses agents. Par ces systèmes d'individuation qui établissent en un seul geste le statut de l'individu et de la communauté, les scolastiques ont nié une hiérarchie englobante unique et par voie de conséquence la nature unifiante et universelle du pouvoir pontifical.

A ce titre, l'élite des scolastiques forme un contre-pouvoir considérable qui non seulement neutralise passablement la volonté pontificale de division entre réguliers et séculiers mais remet en cause cette volonté dans sa structure même; en effet, si le centre du pouvoir du pape est bien visible, l'architecture impériale se fragilise en périphérie, à cause des réseaux instables dus à une émancipation intellectuelle des individus en particulier sur les questions de morale pratique et d'éthique individuelle initiées par Thomas d'Aquin et développées au siècle suivant.

L'extrait du discours contre les séculiers du futur Boniface VIII au concile de 1290 met en avant un principe d'obéissance qui est en réalité ambivalent. Si le futur pape pense restaurer la pleine obéissance des scolastiques à son pouvoir, il évoque un vœu dont on connaît désormais le caractère vertical et il s'adresse à des *magistri* dont on mesure la force philosophique et religieuse de cohésion :

Maîtres de Paris, vous avez rendu ridicules, et vous continuez encore à le faire, toute votre science et votre doctrine [...] Comme c'est à nous que le monde chrétien a été commis, nous devons tenir compte, non pas de ce qui pourrait plaire à vos caprices de clercs, mais de ce qui est utile à tout l'univers. Vous croyez peut-être jouir chez nous d'une grande réputation ; mais votre gloire, nous ne l'estimons que sottise et fumée [...] Sous peine de privation des offices et des bénéfices, nous défendons, en vertu de l'obéissance, à tous les maîtres de prêcher désormais, discuter ou déterminer, en public ou en particulier, sur le privilège des religieux [...] La cour de Rome, plutôt que de révoquer le privilège, briserait l'Université de Paris. Nous n'avons pas été appelés par Dieu pour acquérir la science ou briller aux regards des hommes, mais pour sauver nos âmes. Et parce que la conduite et la doctrine des frères sauvent beaucoup d'âmes, le privilège qui leur a été confié leur sera toujours conservé<sup>8</sup>.

Paradoxalement, la lutte entre séculiers et réguliers renforce une élite scolastique qui acquiert une autonomie dans ses valeurs, dont voici la dernière, non dénuée d'ambivalence : la représentation d'un savoir dénué d'ambition. Les théologiens et les canonistes trouvent normal que l'Eglise ou le prince offrent des moyens institutionnels pour accéder à la connaissance, qui est un don reçu de Dieu ; l'homme instruit doit exercer ses fonctions sans chercher à s'enrichir. En ce sens, l'élite scolastique est prise entre la doctrine chrétienne traditionnelle et les exigences concrètes de leurs collègues, avides de considération et de promotion sociales. A la fin du conflit entre séculiers et réguliers, beaucoup de maîtres séculiers en théologie, comme Henri de Gand, préfèrent rester professeurs à Paris sans résider sur leurs bénéfices ou dédaignent un siège épiscopal comme Godefroid de Fontaines, en 1300, celui de Tournai.

#### UNE REPRÉSENTATION ÉLITAIRE FONDÉE SUR L'EXCELLENCE INTELLECTUELLE : LES SCOLASTIQUES ET LA PHILOSOPHIE ARISTOTÉLICIENNE

L'élite scolastique se distingue aussi par la puissance de son contre-pouvoir autour des années 1260 lors de l'évolution décisive des enseignements de la faculté des arts. A la création de l'Université, les disciplines scolastiques dispensées dans les facultés de théologie

<sup>8</sup> Boniface VIII (Benoît Gaetani), *Discours au concile de Paris (1290)*, trad. par J. Le Goff, dans *Les Intellectuels au Moyen âge*, Paris, Ed. du seuil, 1985, p. 115.

et des arts sont considérées comme inutiles socialement. Peu à peu, les théologiens gagnent en prestige car ils représentent au sein de l'Université le « lieu théologique » ; de son côté, la faculté des arts aménage des contenus d'enseignements de la grammaire et de la logique plus propédeutiques, plus efficaces pour permettre aux étudiants même peu diplômés d'occuper des fonctions sociales importantes. Ces étudiants ont souvent reçu une formation initiale dans de petites écoles pré-universitaires où domine l'étude des textes d'Aristote et d'Averroès. Ainsi, les maîtres-ès-arts revendiquent peu à peu une autonomie à la fois intellectuelle et professionnelle et la liberté de commenter un ensemble de textes philosophiques aristotéliens, que l'on commence à redécouvrir massivement à l'aide des commentaires d'Averroès, sans subir le contrôle des théologiens. Au sein de l'élite scolastique se profile un nouveau conflit, entre théologiens et artiens, en même temps qu'une nouvelle figure sociale de l'intellectuel professionnel, plus laïc et tourné vers une vocation de penseur et d'enseignant. Le groupe des hommes de savoir issu de la faculté des arts forme peu à peu une élite qui dépasse le clivage clercs-laïcs, si bien qu'à la fin du Moyen âge, un chanoine diplômé en droit canon se sentait plus proche dans son statut intellectuel et social d'un maître-ès-arts que d'un simple prêtre de campagne. Dès 1215, Robert de Courson avait rappelé sur l'ordre du Pape que la lecture des livres d'Aristote (la *Métaphysique*, la *Physique*) était interdite. Cependant, en 1244, l'ordre des Dominicains avec Albert le Grand à la faculté de théologie, brillant connaisseur de la philosophie aristotélicienne, commente Aristote. A la faculté des Arts, Roger Bacon traite des batteries de questions sur les mêmes livres et fait du commentaire le prototype du travail intellectuel scolastique. En 1255, un statut de la faculté des arts dresse une liste des enseignements officiels obligatoires, parmi lesquels figure le nouvel Aristote (la *Physique*, la *Métaphysique*, le livre des *Animaux*, la plupart des petits traités de philosophie naturelle). Les maîtres scolastiques ont conquis un cycle complet d'enseignement de la philosophie, émancipée de la tutelle des théologiens et qui dépasse la volonté pontificale de produire des fonctionnaires pour les appareils d'état.

Cependant, la philosophie d'Aristote apparaît inconciliable avec la conception chrétienne du monde, de l'homme et de Dieu : pas de création, un monde éternel livré au déterminisme sans qu'un Dieu providentiel en connaisse les contingences, un homme lié à la matière et dont les perfections morales ne se résolvent pas dans les valeurs religieuses. A partir de 1270 apparaissent les condamnations ecclésiastiques et les censures intellectuelles lancées par l'évêque de Paris et l'archevêque de Canterbury. A l'Université de Paris, toute brillante élite se devait d'être prudente, de se rallier aux positions les plus traditionnelles, ou au moins d'éviter de s'opposer trop ouvertement à tout ce qui était conforme à la vérité catholique.

Ces censures viennent discipliner la vie et les travaux intellectuels à Paris à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et en particulier mettre sous étroite surveillance la faculté des arts par les facultés de droit et de médecine ; mais elles ont aussi deux effets majeurs sur la représentation de l'élite scolastique et le statut du savoir, et une fois de plus, après cette crise des censures, le clivage structurel d'origine théologiens-artiens sera très relatif et l'élite scolastique sortira grandie de nouvelles perspectives d'avenir.

D'une part, le pouvoir élitaire de la pensée scolastique semble se renforcer et mettre en valeur l'authentification et l'originalité des thèses développées par les maîtres.

Et donc, il ne faut pas moins considérer un docteur dans la doctrine duquel de tels articles ont été trouvés. Du simple fait que certains articles ont été condamnés, tout le reste de sa

doctrine en est rendu plus authentique. Et de tels articles ne sont, en règle générale, condamnés, que s'ils sont soutenus par des auteurs authentiques<sup>9</sup>.

C'est parce que les philosophes et les théologiens jouissent d'une réputation extraordinaire qu'ils sont soumis à un contrôle ecclésiastique particulièrement strict. Les censures ont ainsi aidé l'élite scolastique à prendre conscience de son excellence intellectuelle et à comprendre que la liberté est une des conditions nécessaires de son travail.

D'autre part, ces censures ont semé le trouble dans le pouvoir pontifical, parce qu'elles marquent des changements constants dans les alliances des censeurs et démontrent la fragilité des critères doctrinaux pour établir les condamnations. Ainsi, les docteurs en théologie sont souvent entrés en conflit avec la hiérarchie ecclésiastique sur les critères qu'ils appliquaient pour juger les déviations intellectuelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université. La désignation des autorités pour exercer la censure sur des propositions jugées dangereuses est perçue comme arbitraire, les censeurs sont parfois choisis parmi les théologiens eux-mêmes pour surveiller leurs pairs ou parmi les artiens ; à d'autres moments, les théologiens et les artiens représentent ou conseillent l'évêque, le chancelier ou le pape dans les censures. Chacun de ces acteurs a des raisons, des préoccupations, des idiosyncrasies, des stratégies propres, qui ne sont pas le fruit d'une réaction standardisée par une norme intellectuelle. Ces censures sont exercées par tous les pouvoirs en place, les papes, les conciles, les évêques, les ordres religieux, les facultés universitaires et sont le résultat des rapports de force entre ces différentes sphères élitaires.

Dans tous les cas de figure, le problème du contrôle idéologique à l'intérieur de la Chrétienté a fait se multiplier les controverses sur la légitimité du pouvoir de déclarer hérétique, de condamner, d'interdire une opinion ou un texte. Tous les accusés, dans leur mémoire de défense, contestent la légitimité de l'action de ceux qui les poursuivent, font appel à une autorité supérieure, en déplorant que les censeurs abusent de leurs pouvoirs, faute de compétences juridiques ou même intellectuelles et morales, nécessaires pour prononcer des sentences. Ainsi, la plupart des condamnations, au sens strict du terme, des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles ne sont pas des condamnations doctrinales parce que les autorités dont elles émanent n'ont pas le pouvoir de se prononcer sur l'hétérodoxie des doctrines. La distinction fondamentale entre interdiction et condamnation reste floue et s'utilise finalement dans le sens de « désapprobation ».

[...] la condamnation prononcée ici n'est pas la condamnation ordinaire prévue pour des hérésies expresses, mais il s'agit de l'interdiction de soutenir de pareilles choses dans les écoles, que ce soit lors d'une détermination, d'un cours ou dans toute autre forme d'enseignement<sup>10</sup>.

Ces trois fondements de l'élite scolastique que sont l'intégration conformiste, l'obéissance verticale de l'individu et la puissance intellectuelle nous placent devant un paradoxe : les scolastiques ont bien formé une unité élitaires puissante, mais ce sont des grands noms qui sont restés gravés dans les mémoires et, à ce titre, l'élite scolastique a délivré autant de modèles élitaires que de personnalités qui ont fait carrière. L'ascension élitaires de Pierre d'Ailly marque une évolution dans la représentation élitaires de ses pairs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

<sup>9</sup> N. Trivet, cité par L. Bianchi, *Censure et liberté intellectuelle à l'Université de Paris*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, p. 2, n. 3 et p. 231.

<sup>10</sup> R. Kilwardby (à P. de Conflans), cité dans L. Bianchi, *Censure et liberté*, p. 8, n. 32 et p. 234.

QUELQUES REMARQUES SUR LE MODÈLE ÉLITAIRE DE PIERRE D'AILLY

Né en 1351, Pierre d'Ailly fait une carrière brillante qui lui vaut la réputation d'homme d'action ambitieux et fait de lui un homme d'élite accompli ; il est docteur en théologie en 1381, aumônier du roi Charles VI en 1386, chancelier de l'Université de Paris trois ans plus tard, évêque de Cambrai en 1397, cardinal en 1411, puis légat pontifical de 1413 jusqu'à sa mort en 1420.

Dans la réussite de Pierre d'Ailly, le premier principe élitairé évoqué, c'est-à-dire le fondement le plus traditionnel de l'élite scolastique, prédomine et se perfectionne largement, grâce à la volonté de servir l'ordre établi en accord avec les doctrines instituées, sans négliger ses propres intérêts et en se ménageant une place importante dans les organes du pouvoir, et grâce à l'intégration, l'extension et le maintien de son champ d'action dans toutes les sphères antagonistes du pouvoir public, laïque et ecclésiastique. Doté d'un art de l'éloquence fascinant perfectionné au sein de l'Université, le jeune homme est rapidement remarqué en 1373 par le roi Charles V et Philippe de Mézières, son conseiller, pour ses sermons parfaitement équilibrés et structurés. De ce premier principe, Pierre d'Ailly retient aussi la capacité d'imposer des réformes et d'initier des changements dans le respect inconditionnel des autorités en place. Il se rend indispensable par ses exposés passionnés et emportés, qui sont souvent des hymnes à l'autorité de l'Église (comme la *Lettre aux Hébreux* adressée à Philippe de Mézières en 1378) et présentent des idées traditionnelles, voire banales et dans tous les cas, modérées. Peu contestataire, l'oxymorique Pierre d'Ailly est un homme prudent, parfaitement conscient des limites qu'il ne doit pas franchir pour continuer son ascension. En conséquence, il sort toujours grandi des événements qui s'annoncent pour lui défavorables. En 1380, Pierre d'Ailly est choisi par l'Université pour donner l'avis des facultés à la cour à propos du schisme (à savoir la convocation d'un concile général). Lors de cette première entrevue, Pierre d'Ailly comprend que les trois frères de Charles V, désormais mort, sont en train de s'emparer du pouvoir et vont s'allier contre l'Université. Lors de la seconde délégation, quelques semaines plus tard, il s'efface et laisse le docteur en théologie Jean Rousse subir les violents revers de la cour qu'il avait pressentis. En 1415, lors du concile de Constance, il abandonne tacitement son protecteur Jean XXIII qui l'avait fait cardinal, en se retirant progressivement des sessions du concile.

De plus, dans cette ascension, on observe un infléchissement du second principe élitairé d'origine, la dimension individuelle, verticale et critique de l'obéissance des scolastiques. La préoccupation quasi-constante de Pierre d'Ailly est pourtant de combattre les péchés. Dans son dernier souffle, il affirme encore : « le but principal que j'ai poursuivi dans mes sermons, mon enseignement et mes écrits et dans tous mes autres actes, fut uniquement d'arracher les gens au péché »<sup>11</sup>. Contrairement à ses prédécesseurs, Pierre d'Ailly qui n'appartient pas d'un ordre religieux mais a construit toute sa formation et sa personnalité intellectuelle au sein de la faculté des arts et de théologie, considère que toute autorité vient de Dieu et qu'elle n'est pas fondée sur la dignité ou l'indignité de qui l'exerce. On peut donc exhorter les hommes d'autorité à ne pas pécher mais s'ils continuent de pécher, on ne peut qu'exhorter leurs sujets à l'obéissance. Dans ce cadre, il se fait l'ardent défenseur de la réforme morale du clergé.

<sup>11</sup> B. Guénée, *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 163.

Secondement, j'ay dit qu'il sont plusieurs qui, pour larguesce plentiveuse, prennent convoiteuse ambition. Ce sont ceulx qui tant ayment et convoitent les pourfis et les richesses de ce monde et qu'il n'ont vraye amour ne a Dieu ne a homme, ne a seigneur ne a subget, ne au bien commun ne a la chose publique [...] O ! convoiteuse ambition, tu ne peus ceste honneur acquerir ne a ceste gloire monter ! Car tu es celle qui tant tires a ton pourfit singuler que tu destruis le bien commun et le chose publique, et fais les cités et les royaumes povres pour toy enrichir<sup>12</sup>.

En 1411, quand il prend connaissance du pamphlet de Boniface Ferrer qui exalte les humbles et fustige les puissants, Pierre d'Ailly se défend dans un propos qui résume bien son essence élitaire : « je ne suis pas assez juste pour avoir tout à fait dompté en moi la faim des honneurs et l'appétit des richesses, mais je ne suis pas assez injuste pour avoir tenté de les obtenir par de douteuses manœuvres que m'aurait dictées l'ambition »<sup>13</sup>.

## CONCLUSION

Les *magistri* ont constitué une nouvelle élite puissante et autonome aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Comme toute élite, elle est capable de se fondre dans tous les jeux de pouvoirs et de se faire l'interlocuteur, à des échelles variables, de partenaires multiples. Comme toute élite, elle est une force menaçante pour les autorités en place et constitue un contre-pouvoir dans les crises qui la menacent de destruction.

Cependant, elle est aussi une élite d'exception, une élite rompue, rompue à l'art de l'ascension sociale, rompue parce que traversée par toutes les problématiques institutionnelles et doctrinales de l'Université de Paris : anciennes et nouvelles élites urbaines, clergé régulier et séculier, théologie et philosophie, obéissance verticale individuelle et volonté englobante du pouvoir pontifical. C'est une élite rompue enfin parce que son unité est à tout instant fragmentable en autant de personnalités et de noms, tous différents et tous exceptionnels. Lorsque le pape divise cette puissance dans sa totalité, il obtient l'excellence de ses parties et les contradictions de ses propres principes de domination. En ce sens, les scolastiques ont formé une élite invincible toujours prête à ressurgir de ses fragments et dont l'unité devait tout à la puissance de son individualité.

<sup>12</sup> P. D'Ailly, *Sermons français, Trois vices à fuir, Ambition* (2), MS 574 de Cambrai, éd. E. Brayer, p. 216.

<sup>13</sup> B. Guénée, *Entre l'Église et l'État*, p.297.

BIBLIOGRAPHIE

Éditions et traductions

BONIFACE VIII (Benoît Gaetani), *Discours au concile de Paris (1290)*, dans GLORIEUX, P., « Prélats français contre religieux mendiants –Autour de la bulle ‘*Ad fructus uberes*’ (1281-1290)- », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1925.

DUNS SCOT, J., *Ordinatio. Liber primus. Distinctio prima e secunda*, Civitas Vaticana, 1950.

GERSON, J., *Harangue faite au Roy, en presence de tous les princes, & de l'assemblée des estats, touchant le bien & gouvernement du Royaume*, éd. N. Roffet, 1588.

GRÉGOIRE IX, dans VULLIEZ, Ch., « Un texte fondateur de l'Université de Paris au Moyen âge : la bulle *Parrens scientiarum* du Pape Grégoire IX (13 Avril 1231) », *Les Cahiers de l'Institut supérieur de pédagogie*, 20, 1992.

KILWARDBY, R., dans BIANCHI L., *Censure et liberté intellectuelle à l'Université de Paris*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, p. 8.

PISAN (de), C., *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente, t. II, Paris, 1940.

SALISBURY (de), J., *La guerre et le débat entre la langue les membres et le ventre*, Paris.

TRIVET, N., *Sacre pagine professorum ordinis predicatorum Thome Valois & Nicolai Triveth in libros beati Augustini de civitate dei commentaria*, dans BIANCHI L., *Censure et liberté intellectuelle*, p. 2.

Études

CHENU, M.-D., *Introduction à l'étude de saint Thomas d'Aquin*, Paris, Vrin, 1974.

GILLI, P., *Les élites lettrées au Moyen âge: modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2008.

GUÉNÉE, B., *Entre l'Église et l'État: quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1987.

LE GOFF, J., *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Flammarion, Paris, 1982.

LE JAN, R., *Les élites au haut Moyen Âge: crises et renouvellements*, actes du colloque organisé par l'École française de Rome -6, 7 et 8 mai 2004-, Turnhout, Brepols, 2006.

VERGER, J., *L'essor des universités au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. du Cerf, 1997.

*Les gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen âge*, Paris, P.U.F., 1997.

*Culture, enseignement et société en Occident aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.